

Les Jeux olympiques et paralympiques

Publié le 28 août 2025, Mis à jour le 28 août 2025

L'HÉBERGEMENT DES FORCES DE SOUTIEN DANS LES RÉSIDENCES CROUS

Le logement des agents publics était une disposition indispensable au bon déroulement des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Ainsi, au vu de la disponibilité prévisible de logements sur la période, et conformément à la réglementation, les Crous franciliens ont été sollicités pour que certaines de leurs résidences universitaires puissent être mises à disposition des personnels soignants et des forces de sécurité intérieure et de sécurité civile qui ont apporté une contribution essentielle à l'organisation de cet événement et ont ainsi grandement permis la réussite historique de cet événement planétaire.

Le Crous, avec les Crous de Créteil, Paris et Versailles, a étudié la possibilité de mettre à disposition des résidences universitaires en vue de l'hébergement d'agents de l'État essentiels à l'organisation des Jeux Olympiques, entre mi-juillet et mi-août 2024, dans la limite des possibilités offertes par le niveau global de vacance des logements Crous.

D'autres acteurs publics et privés avaient également été sollicités à cette fin (cité internationale université de Paris, internats des lycées, etc.). 12 résidences ont ainsi été identifiées pour assurer cet accueil exceptionnel. Les résidences concernées ont été ciblées, en fonction de leur taille et de leur localisation au regard des contraintes logistiques et leur mise à disposition a ainsi été validé, par les conseils d'administration des trois Crous concernés (Créteil, Paris et Versailles). 3 200 logements ont été proposés aux agents publics. Le Crous a ainsi piloté les opérations de déménagement des étudiants, réalisées par chaque Crous. Ce sont 978 étudiants au total qui ont été relogés durant cette période. Les logements qui leur ont été attribués étaient situés à proximité de leur résidence précédente ou de leurs centres d'intérêt aux mêmes conditions tarifaires, ou à des conditions plus favorables. Les étudiants concernés ont continué à bénéficier des aides au logement durant cette période.

Durant plus d'un an, le Crous et les Crous d'Ile de France ont ainsi été mobilisés auprès des étudiants logés pour faire en sorte que ces opérations se passent dans les meilleures conditions et ne perturbent pas la préparation des partiels ou les recherches de stages ou d'emplois. Des équipes dédiées ont été créées afin d'assurer un accompagnement individualisé de chaque étudiant souhaitant être relogé. Les Crous ont par ailleurs pris en charge le déménagement des étudiants vers leur nouveau logement Crous (transport, équipes pour appuyer au déménagement, cartons, etc.). Tous les étudiants concernés ont été contactés par mail et téléphone et des réunions d'information régulières ont été organisées dans toutes les résidences concernées pour tenir informés les étudiants et répondre à leurs questions. Ces changements de résidences se sont déroulés de la meilleure manière possible pour les étudiants, qui ont tous pu compter sur le grand engagement et le professionnalisme des équipes des Crous. à noter, un peu plus de 300 étudiants n'ont finalement pas souhaité revenir dans leur

Les Jeux olympiques et paralympiques

Publié le 28 août 2025, Mis à jour le 28 août 2025

résidence initiale et sont restés occuper la « nouvelle » résidence d'affectation, qui correspondait davantage à leurs besoins.

Tous les étudiants logés dans les résidences concernées se sont vu proposer une aide financière exceptionnelle d'un montant de 100 euros visant à compenser les désagréments subis. Plus de 3 000 étudiants avaient ainsi reçu cette aide. Par ailleurs, ces étudiants ont également bénéficié d'un accès privilégié à la billetterie populaire de l'état, pouvant ainsi se voir attribuer deux places pour les JOP.

LA BILLETTERIE POPULAIRE

Le Crous a porté, avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une billetterie populaire dans le cadre du programme ?Tous aux Jeux?.

En effet, le ministère a reçu une dotation de 20 100 billets ainsi répartis :

- 7 500 billets pour les JO (dont 4 770 pour les épreuves franciliennes) ;
- 12 500 billets pour les jeux paralympiques ;
- 100 billets pour les cérémonies d'ouverture.

Les Jeux olympiques et paralympiques

Publié le 28 août 2025, Mis à jour le 28 août 2025



Olympiades - Crous de Poitiers - 2024 © DR

Le programme du ministère avait pour bénéficiaires :

- Cible 1 : Étudiants boursiers retenus dans le cadre du programme des volontaires de Paris 2024. Cette cible concerne des étudiants particulièrement engagés et méritants ;
- Cible 2 : Étudiants certifiés et salariés en tant qu'agent de sécurité privée aux JOP ;

Les Jeux olympiques et paralympiques

Publié le 28 août 2025, Mis à jour le 28 août 2025

- Cible 3 : Étudiants boursiers issus des régions académiques accueillant des épreuves sportives concernant en particulier les étudiants logés dans l'une des résidences Crous utilisées pour les JO ;
- Cible 4 : Étudiants méritants, par leurs engagements dans la vie sportive ou bénévole de leurs établissements (responsables et bénévoles associatifs, doctorants, élus en conseils universitaires, volontaires en services civique, sportifs de haut niveau ou médaillés FFSU, engagés dans le mouvement sportif, mobilisés dans les programmes de Paris 2024, projets d'établissements spécifiques).

Compte tenu de contraintes matérielles (non disponibilité des volontaires), la cible 1 a été abandonnée au profit des étudiants boursiers. Les personnels des Crous franciliens ont également pu bénéficier d'une centaine de billets (agents de catégorie B et C uniquement).

Au total, 19 862 billets ont été pris par les étudiants, dont 7 314 pour les JO et 12 548 pour les JP. Au final, 78 % des billets ont été utilisés pour les JO et 69 % pour les JP.